

DEVENEZ PROFESSIONNEL.LE DE L'ANIMATION

LA FORMATION DIPLOMANTE DES
MÉTIER DE L'ANIMATION EN DRÔME-ARDÈCHE

Session 2022-2024



Nous contacter :

Drôme Profession Sport Animation
- DPSA -

04 75 75 47 63

dpsa@mbsport.fr

f.bpjepts@dpsa26.fr

Maison des Bénévoles du Sport
71 rue Latécoère 26 000 Valence

Plus d'infos :

www.bpjepts-dromeardèche.fr



*assembleur de compétences
au service des associations*

Le BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme d'état inscrit au Registre National des Compétences et Certifications.

La spécialité « animateur » amène à une qualification professionnelle permettant d'exercer le métier d'animateur et d'animatrice au sein de différentes structures associatives ou publiques accueillant des publics variés allant de la petite enfance au public adulte. Cette spécialité permet la construction de compétences dans la conception et la mise en œuvre de projets socio-éducatifs ou culturels.

La mention « Loisirs Tous Publics » vise à développer les compétences à animer tout type de public, dans tous lieux d'accueil et de pratique au sein desquels il/ elle met en place un projet. Il/elle intervient notamment auprès d'enfants et de jeunes et peut être amenée à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

La formation

Volume de la formation théorique : 679 heures

Soit 18 regroupements de 4 jours

3 regroupements de 3 jours

7 regroupements de 2 jours

2 regroupements de 1 jour

Volume de l'alternance : entre 1500 à 1900 heures réalisées sur 18 mois en fonction des situations propres à chaque apprenant

Conditions d'admission

Les épreuves d'admission sont organisées par DPSA, sous le contrôle de la DRDJSCS.

Elles consistent en une épreuve écrite d'analyse d'une situation professionnelle et une épreuve orale en entretien individuel.

Dates à retenir

Date limite d'inscription : 29 juillet 2022

Tests d'entrée en formation : 4 et 5 août 2022

Positionnement : 5-6-7 et 8 septembre 2022

Début de la formation : 19 septembre 2022

Fin de la formation : 27 février 2024

Coût

- **Apprentissage** : les coûts de formation sont entièrement financés. La rémunération en apprentissage est fonction de l'âge de l'apprenant et de sa progression dans le cycle de formation (ex : 18/20 ans : 43 % du SMIC en 1ère année, 51 % la suivante)
Autres situations nous consulter
- **Salarié.e.s** : Le coût est pris en charge par UNIFORMATION, l'OPCO désigné de l'animation : **8148 €**
- **Autres situations** : contrat de professionnalisation, demandeurs d'emploi, mission locale – nous contacter

Contenu

La formation se compose de 4 Unités Capitalisables (UC)

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics » et une action de direction d'un ACM
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics »

Méthodes et outils pédagogiques

Pédagogie participative et active basée sur les expériences personnelles et professionnelles.
Alliance de cours théoriques et techniques, d'ateliers, de dossiers thématiques, d'exercices de simulation, de groupes d'analyse de la pratique, de rencontres avec des professionnels de l'animation et des employeurs.
Mise en place d'un espace de réflexion et de suivi avec les tuteurs.
Accompagnement individualisé tout au long de la formation
Utilisation de supports : documents photocopiés, audiovisuels, dossiers...

Prérequis aux épreuves d'admission et exigences préalables

Être titulaire soit du PSC1, de l'AFPS, du PSE1, du PSE2, de l'AFGSU, du certificat de SST, et justifier d'une expérience d'animation (professionnelle ou non) de 200 heures.

ou être titulaire d'une des qualifications suivantes :

- du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation)
- du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- du BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien)
- du CQP animateur périscolaire, du BAC pro « service de proximité et vie locale », du BAC pro agricole
- du BP du Ministère de l'agriculture

Certification

Chaque Unité Capitalisable fait l'objet d'une épreuve de certification organisée par le centre de formation, dont certaines en lien avec les tuteurs. Le candidat dispose de 5 ans pour valider l'ensemble des UC.

Le BPJEPS, diplôme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, homologué au niveau IV, est attribué par le jury régional du diplôme

L'acquisition des compétences est effectuée autour de 3 activités :

- Concevoir des projets et communiquer ;
- Animer des publics et diriger un ACM ;
- Animer des groupes.

Pour en savoir plus :

Dossier de pré-inscription, calendrier et échéancier de la formation téléchargeables sur notre site.